



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 juillet 2019**

Décision n° **CP-2019-3269**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Désaffectation et déclassement du domaine public de l'immeuble de logements collectifs situé 8 chemin Caporal Emile Rey

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, M. George, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Abadie, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Jannot), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Képénékian (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Frier (pouvoir à Mme Bouzerda), Rabatel, Poulain, M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 8 juillet 2019**Décision n° CP-2019-3269**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Désaffectation et déclassement du domaine public de l'immeuble de logements collectifs situé 8 chemin Caporal Emile Rey**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Métropole est propriétaire d'un immeuble de logements collectifs situé 8 chemin Caporal Emile Rey à Rillieux la Pape, cadastré AE 157 et AE 378.

Cet immeuble n'est plus inclus au contrat de délégation de service public pour la production et la distribution d'eau potable dont la société Veolia est délégataire depuis le 3 février 2015.

Dès lors, il convient de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public.

A l'issue de cette procédure, cet immeuble aura réintégré le domaine privé de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Constate la désaffectation de l'immeuble de logements collectifs situé 8 chemin Caporal Emile Rey à Rillieux la Pape et cadastré AE 157 et AE 378.

2° - Prononce le déclassement du domaine public de cet immeuble.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.